

A LIRE DANS CE NUMERO

Qu'est-ce en Sibérie, si c'est pire qu'à Chute-des-Passes ?	P. 2
Un concours de la chanson ouvrière	P. 3
Le Syndicat des fonctionnaires municipaux justifie ses demandes devant le Conseil municipal	P. 4
Ce que nous avons demandé au gouvernement fédéral	P. 5
Le Conseil central félicite le Barreau	P. 6
English Pages	PP. 7-8



Vol. XXXIV — No 11

Ottawa, 21 mars 1958

A PROPOS DE CHUTE-DES-PASSES !

Nous n'avons rien à rétracter, Me Noël !

QUAND CELA SE PASSE EN SIBERIE ...



TOUT LE MONDE EST SCANDALISE—Mais cela se passe sur les chantiers de l'Aluminum Co. à la Chute-des-Passes et notre gouvernement provincial ne veut pas intervenir. Ci-dessus, le vice-président du Syndicat des Travailleurs de la construction, M. Paul-Emile Potvin est embarqué de force dans le "panier à salade" de la force constabulaire de l'Alcan qui assure "l'ordre" sur les chantiers de ses entrepreneurs Perini-McNamara et Quémont. Le président du Syndicat, M. Jean Desbiens et d'autres responsables du syndicat ont ainsi été reconduits hors des chantiers jusqu'aux barrières, après avoir été congédiés. C'est une procédure sommaire pour régler les griefs à la Chute-des-Passes.

Avec un culot peu ordinaire, Me Camil Noël, avocat du consortium Perini-McNamara-Quémont, qui effectue des travaux de construction pour le compte de l'Alcan à Chute-des-Passes, vient de nier, dans une lettre adressée au journal *Le Devoir* ce que nous avons écrit au sujet des congédiements arbitraires et autres gestes présumés antisyndicaux.

Nous n'avons rien à rétracter

Si Me Noël se contente de nier élégamment les faits que nous avons cités, le 7 mars dernier, il n'a pas eu le courage d'exiger une rétractation de notre part.

C'eût été assez téméraire de sa part, d'ailleurs, car il ne doit pas ignorer que les griefs que nous avons signalés existent réellement et qu'ils apparaissent au cahier de revendications syndicales remis par le syndicat à la compagnie lors du retour au travail des ouvriers, il y a trois semaines. S'il les ignore, nous allons les lui faire connaître car nous avons en main la copie de ce cahier de griefs ainsi qu'une copie des principaux griefs qu'ont signés les travailleurs.

Le syndicalisme bienvenu !

Dans sa lettre au *Devoir*, Me Noël dit que le syndicalisme est bienvenu à Chute-des-Passes parce qu'une "convention collective a été signée et les relations ouvrières furent amicales durant les négociations", dit-il.

Mais ce que Me Noël ne dit pas, ce sont les tentatives de la compagnie pour empêcher ses employés d'adhérer au syndicat; ce qu'il passe sous silence, c'est la grève que les travailleurs de Chute-des-Passes ont dû faire pour forcer la compagnie à accepter le syndicat et à négocier cette convention collective. Ce qu'il passe encore sous silence, c'est le refus de la compagnie de se conformer aux engagements qu'elle a pris lors de la signature de cette convention collective.

La représentation syndicale

L'article 9 de la convention collective précise que "les représentants du syndicat, dûment mandatés par écrit, pourront exercer leurs activités syndicales

librement sur les chantiers". Le mémoire que le syndicat a fait parvenir à la compagnie dit que cette clause n'est pas appliquée par la compagnie à la satisfaction du syndicat et que "MM. Roch Tremblay, Philippe Girard et autres n'ont pas obtenu les laissez-passer nécessaires".

Et depuis cette date, le président du local du Syndicat de la Construction à Chute-des-Passes de même que le vice-président ont été congédiés par la compagnie.

Que les journalistes soient admis et qu'ils obtiennent les laissez-passer nécessaires et que M. Gérard Larouche possède un laissez-passer permanent, nous le concédons.

Mais pourquoi Me Noël passe-t-il sous silence les refus apposés à d'autres demandes du syndicat ?

Le 4 mars, le syndicat émettait, sous le titre "pays inhospitalier", sous le titre "pays inhospitalier",

(Suite à la page 2)

Qu'est-ce en Sibérie si c'est pire qu'à Chute-des-Passes?

Sans commentaires, voici le-texte d'une déclaration signée devant témoin par un travailleur de Chute-des-Passes, le 5 mars 1958 :

"Sur les chantiers de Perini-McNamara Quémont à Chute-des-Passes, ça se passe comme suit :

"Moi, comme journalier, j'ai eu à charroyer du fer, des barres de 50 pieds de long sur mes épaules, sans bourrures ou autres préservatifs, ce qui nous faisait des meurtrissures sur les épaules, ça les mettait endolories. Si on avait le malheur de s'arrêter pour une minute, pour se reposer, le foreman nous disait de se dépêcher.

"S'il voyait qu'on était à quatre pour charroyer, il nous obligeait à ajouter plus de barres. Quand on avait une couple d'heures là-dessus, on commençait à avoir les épaules sensibles, mais le foreman nous surveillait, nous regardait dans la face en voulant dire "envoye". Les gars se remettaient à travailler et quand ça n'allait pas assez vite, il nous le disait.

"Les blessures empiraient, ça devenait rouge, ça faisait comme maché, ça fendillait, ça rempirait jusqu'à faire des plaies. Il fallait continuer pareil et le lendemain matin, quand on revenait travailler, on avait les épaules enflées mais il fallait continuer à charroyer du fer.

"Un gars de la gang a demandé pour changer de travail pour se reposer les épaules, mais ça a été refusé. Y en a qui ont été obligés de se faire soigner à l'hôpital aux rayons ultra-violet mais ils ont été obligés de prendre leur "bleu" (sans doute leur avis de départ) parce qu'on voulait les renvoyer sur le fer et ils n'étaient pas capables.

"Quand on a été dans le tunnel, on s'est fait bourrasser et on a eu des sacres par la tête par un foreman, un anglais dont je ne sais pas le nom. Quand il donnait des ordres, les gars ne comprenaient pas parce qu'il ne parlait rien qu'en anglais; là il bourrassait les hommes parce qu'ils ne le comprenaient pas. (...)

"Quand les agents d'affaires venaient nous voir, les polices étaient très polies avec nous autres, mais aussitôt qu'ils ne voyaient plus les représentants de l'union, ils nous bousculaient" (...)

"Plusieurs gars ont des griefs, mais ils ont peur de les soumettre, ils craignent d'être clairs ou d'être bousculés encore plus ... (...)

C'est la situation telle que je l'ai vue à Chute-des-Passes et je fais cette déclaration sans avoir été sollicité ou qu'on m'ait fait des promesses ou des menaces à cet effet".

Nierez-vous toujours, Me Noël ?

LA TUQUE

A la suite d'élections tenues dernièrement, M. Loyal Ménéard a été réélu président du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque. Les élections tenues sous la présidence de M. Jean-Paul Coulembé, organisateur de la CTCC ont donné les résultats suivants : MM. Jean-

Laurent Boutet, 1er vice-président; Laurent Lortie, 2e vice-président; Georges Greffard, secrétaire - archiviste; Maurice Dion, assistant-secrétaire - archiviste; Cyprien Jacob, trésorier; Jean-Louis Renaud, assistant-trésorier; Paul-E. Gauthier, secrétaire - correspondant; Henri Dufour, organisateur; Armand Girard, gardien et Robert Fortin, sentinelle.

NE MANQUEZ PAS

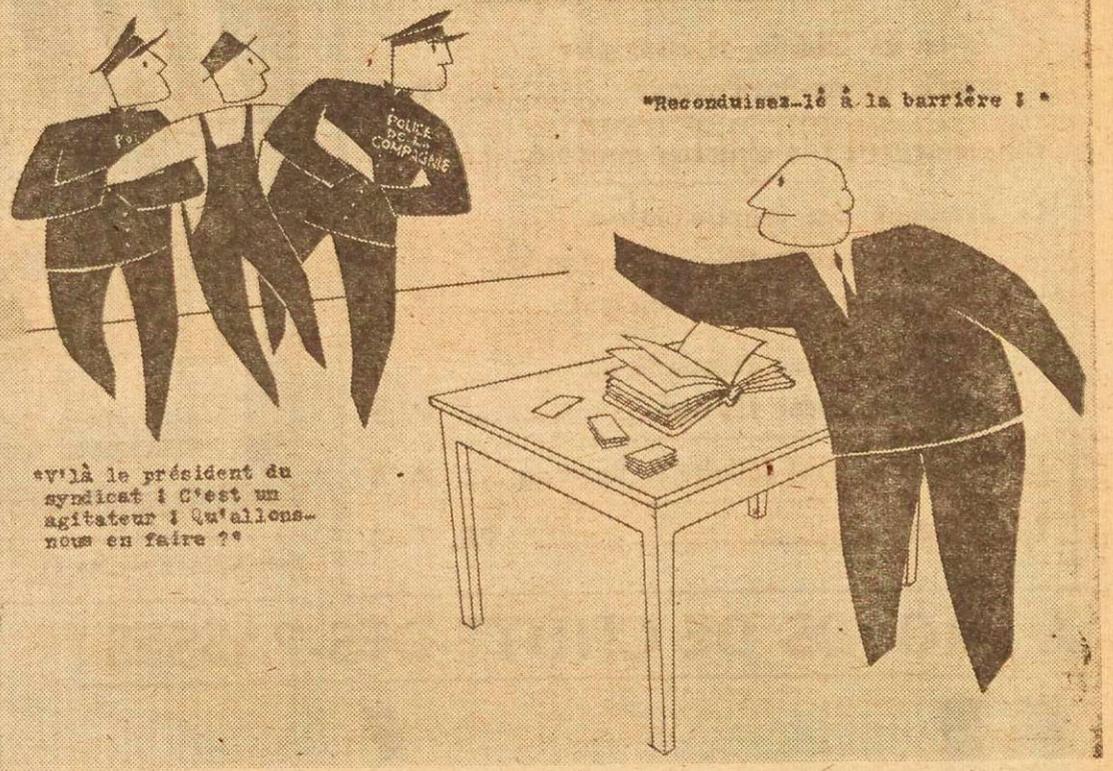
"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE; réalisateur

COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT



A propos de Chute-des-Passes...

(Suite de la page 1)

pitalier", le communiqué suivant:

"La compagnie refuse toujours de négocier avec les représentants syndicaux qui sont sur les lieux; pour les laissez-passer qui ont été demandés en faveur de MM. Roch Tremblay, Philippe Girard, P.-J. Martel et Gilles Bourgoin, ils sont toujours refusés".

D'ailleurs, le syndicat se plaignait de ces restrictions lorsqu'il adressait un télégramme au sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, le 3 mars dernier, en soulignant que "les représentants syndicaux mandatés ne peuvent obtenir de laissez-passer", ce en violation de la convention.

NIEZ-VOUS ENCORE Me NOEL ?

Les blasphèmes des contremaîtres

L'article 4 de la convention collective dit que "la compagnie s'engage à traiter ses employés avec considération et justice".

"En pratique, ajoute le mémoire du syndicat, les employés se plaignent d'être insultés et bousculés par des capitaines et des contremaîtres qui sacrent et blasphèment contre eux."

Le syndicat cite ici les noms de ces contremaîtres qui auraient blasphémé: MM. Jos. Seminaro et Georges Marquier.

NIEZ-VOUS CES GRIEFS, Me NOEL ?

Les conditions de travail

Les travailleurs se plaignent d'être harcelés, pressés, bousculés par les contremaîtres plus préoccupés du rendement que de la dignité humaine. Le mémoire remis par le syndicat à la compagnie dit ce qui suit à ce sujet:

"Les travailleurs affectés au transport du fer se plaignent que les méthodes de travail qu'on leur impose, leur occasionnent des blessures douloureuses aux épaules; les représentants de la compagnie en ont été avisés à tous les niveaux; rien n'a été fait pour améliorer la situation".

Nous avons entre les mains la copie de deux déclarations signées par des travailleurs devant témoins, qui décrivent d'une façon saisissante les conditions de travail intolérables de ces tra-

vailleurs qui "ont des plaies sur les épaules" et qui sont incapables de reprendre leur travail le lendemain. (Ci-contre, nous publions l'une de ces déclarations).

Nourriture et intimidation

D'autres griefs signés par les travailleurs font état de ces contremaîtres qui tiraillent les travailleurs, de ces policiers de l'Alcan qui font de l'intimidation, même avec leurs armes:

"Pour la nourriture, dit un travailleur, il y a des fois que les chiens ne mangeraient pas ça. C'est pas une nourriture pour des gars qui travaillent fort comme nous".

Il continue: "Quand les policiers m'ont arrêté, le vendredi à 6.00 du matin, (le jour de l'arrêt de travail) ils m'ont amené au poste de police de l'Alcan et les policiers ont commencé par me montrer leurs fusils en disant qu'ils avaient de quoi se défendre.

Au chapitre de la nourriture, voici ce que dit un autre travailleur dans un grief signé devant témoin:

"La nourriture, monsieur ? C'est pas une nourriture suffisante pour l'ouvrage qu'on faisait; ça n'avait aucun goût; pour mets principal de la sauce et pour régale, de la sauce encore."

D'ailleurs l'annexe "A" du mémoire soumis à la compagnie par le syndicat demande "qu'une nourriture adéquate soit constamment servie aux travailleurs".

NIEZ-VOUS, Me NOEL ?

Le respect mutuel

Pour conclure son épître au Devoir, l'avocat des compagnies, Me Noël, fait l'apologie de l'ordre nécessaire sur les chantiers:

"C'est dans le maintien de l'ordre et de la paix, dans le respect mutuel des engagements, de la loi, de la vérité que la gérance et les ouvriers ... bla ... bla ... bla ..."

L'ordre et la paix nécessitent-ils que le surintendant J. M. Brown, le contremaître général B. H. Nixon, et le contremaître Dikson, adoptent "des attitudes de conducteurs d'esclaves", comme le dit le mémoire du syndicat, que vous avez en mains Me Noël ?

Le respect mutuel des engagements est-il une voie à sens unique, Me Noël, pour que les

compagnies effectuent des congédiements sans cause apparente, sans aucune explication et qu'elles font reconduire ces travailleurs à l'extérieur des barrières à 90 milles des chantiers avant même que les représentants syndicaux puissent faire enquête et les représentations qui s'imposent? Comment peut-on ensuite parler de respect mutuel, exiger l'entière confiance des travailleurs ?

Enfin quand la compagnie ne respecte pas la convention collective de travail en ne payant pas les taux prévus ou en faisant des distinctions arbitraires, par exemple, en payant le salaire du journalier à des travailleurs qui font un travail de mineur, est-ce respecter les engagements pris ?

Riverbend

M. Damase Maltais a été réélu dernièrement président du Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Riverbend, pour un 2e terme. M. Maltais a défait son adversaire à ce poste, M. Gérard Gagné.

Pour sa part, M. Fernand Gagnon a été réélu au poste de vice-président de la section finition et services, en défaisant M. Gérard Lapointe. A la zone numéro 4, M. Aurélien Bouchard a défait M. Jean-Baptiste Tremblay, alors que M. Fernand Gagnon était élu à la zone 38, succédant à M. Ange-Emile Minier; pour sa part, M. Georges-Henri Maltais était réélu à la zone 5, défaisant M. Rosaire Tremblay.

Trois vice-présidents ont été élus unanimement: MM. Roger Ouellet, Lucien Gagnon (William) et Louis-Henri Bouchard.

Les représentants élus dans les différentes zones sont MM. François Fradette, Lucien Harvey, Jacques Boudreault, Raoul Tremblay, J.-E. Edmond Doré, Dollard Beaulieu, Rémi Boudreault, Gilles Larouche, Yvan Fleury, Jean-Marie Gagnon, Robert Dufour, Florent Néron, Henri-Paul Gagnon, Roland Couture, Léon Fortin, Wilfrid Arsenault, Sylvain Gagné, Raymond Guay, Georges-Henri Minier, Adrien Hudon, Réal Bisson, Philippe Larouche et Lauréat-R. Tremblay.

UN CONCOURS DE LA CHANSON OUVRIERE

Le Service d'Education de la CTCC vient de lancer un concours de La Chanson Ouvrière qui est ouvert à tout citoyen canadien et spécialement aux membres de nos syndicats affiliés.

Le concours est divisé en deux catégories: les chansons qui seront accompagnées de la musique appropriée et les chansons qui ne comprendront que les paroles. La CTCC décernera des prix pour une valeur de \$500.00, dont deux grands prix de \$200 et de \$100 pour la classe "A" et quatre prix de \$50.00 pour les gagnants de la classe "B".

Les thèmes possibles

Au cours d'une conférence de presse tenue mercredi dernier, MM. Fernand Jolicoeur et Jean-Paul Lefebvre, respectivement directeur et directeur adjoint du Service d'Education de la CTCC ont exposé les motifs de cette initiative, la première du genre dans le mouvement ouvrier canadien; ils ont également suggéré des thèmes possibles de chansons ouvrières et finalement, ils ont expliqué les règlements du concours.

Le chant est l'une des manifestations les plus significatives de la solidarité ouvrière. Pendant les grèves, par exemple, les grévistes s'ingénient à exprimer leurs besoins, leur solidarité, leur

attitude par des chants. Les grévistes de la Penmans de St-Hyacinthe, par exemple, ont fait assez de chansons pour qu'on puisse former un chansonnier. Le journal Le Travail a déjà reproduit quelques-unes de ces chansons.

Les sujets possibles

Sous l'enseigne du concours: chansons ouvrières, plusieurs sujets apparaissent comme vraisemblables pour une chanson ouvrière: l'histoire du mouvement ouvrier, les métiers, la solidarité ouvrière, le rôle du syndicalisme, les peines et joies du travail, les aspirations de la classe ouvrière, les collets blancs, les travailleurs d'usine, les travailleurs intellectuels, la promotion des travailleurs, etc.

Les principales conditions

Les oeuvres doivent être inédites et ne pas avoir été cédées préalablement à un éditeur. L'envoi doit consister pour la classe "A" (paroles et musique) en un manuscrit écrit sur papier de musique régulier, les notes musicales doivent être écrites à l'encre et les paroles écrites à l'encre ou à la machine en dessous de la portée.

Chaque manuscrit doit rester anonyme de sorte que l'auteur doit se servir d'un pseudonyme pour identifier son oeuvre. Ce

pseudonyme doit être inscrit sur une enveloppe scellée qui renfermera le nom véritable de l'auteur.

La date ultime des envois est fixée au 1er juin et la proclamation des gagnants aura lieu en septembre à Montréal.

Les règlements pour les participants de la classe B (paroles seulement) sont les mêmes que pour la classe "A" sauf que l'envoi ne comporte que les paroles.

Dès la fermeture du concours, un premier jury choisira les 24 meilleures oeuvres. La CTCC formera ensuite un jury final composé de 5 membres anonymes et non-employés de la CTCC. Chacun de ces membres établira son choix des 6 chansons à primer et les prix seront accordés d'après cette classification.

Les oeuvres primées seront publiées dans le journal LE TRAVAIL et dans un chansonnier destiné aux membres du mouvement.

Les auteurs gardent l'entière propriété de leurs compositions concernant l'enregistrement sur disque ou la publication sous forme de "musique en feuille".

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus au Service d'Education de la CTCC à Québec ou à Montréal.



M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC, et M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint, qui viennent d'annoncer le concours de la chanson ouvrière.

La Sauvegarde s'oppose au syndicat de ses employés

La compagnie d'assurances "La Sauvegarde" de Montréal vient d'être accusée par le Conseil central de Montréal de créer tous les obstacles possibles pour empêcher ses employés d'exercer librement leur droit d'association dans le Syndicat des employés de Bureau de Montréal, organisé par la CTCC.

A la suite d'un exposé fait par un organisateur de la TCC, les délégués du Conseil central ont adopté une résolution condamnant publiquement l'attitude antisyndicale de La Sauvegarde, appuyant les syndiqués dans leurs efforts pour se donner un syndicat démocratique et libre et finalement demandant à tous les syndicats affiliés au Conseil central de Montréal d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour venir en aide aux syndiqués concernés.

On a précisé que pendant la période d'organisation, la compagnie a tout tenté pour empêcher ses employés d'adhérer au syndicat de la CTCC et qu'elle a même suscité un syndicat de boutique et utilisé tous les moyens d'intimidation connus pour paralyser l'action syndicale.

La Commission des relations ouvrières, après avoir accordé le certificat de reconnaissance demandé par le syndicat vient toutefois de décider d'entendre les représentants de la compagnie qui veulent faire reviser cette décision. Cette audition aura lieu mercredi prochain.

Entre temps, les syndiqués ont préparé un projet de convention collective qui prévoit une augmentation de salaire de 10 p. 100, un salaire minimum de \$2,985.00 par année pour les hommes mariés, des augmentations statutaires et automatiques, une clause d'ancienneté, des congés en maladie, la rémunération du travail supplémentaire au tarif de \$2.00 l'heure plus une allocation pour les repas, 16 jours fériés payés, une période de 15 jours ouvrables de congés en maladie par année avec accumulation jusqu'à 180 jours; un régime de promotion basé sur l'ancienneté, une procédure des griefs rigoureuse, enfin la classification des employés sujette à l'approbation du syndicat.

Le syndicat espère bien que La Sauvegarde va cesser les pratiques qu'elle utilise actuellement et qu'elle va se décider à rencontrer les représentants du syndicat pour négocier une convention de travail digne de la condition de ses employés.

A l'heure actuelle, il y a des employés qui gagnent des salaires aussi ridicules que \$29.00 par semaine. Il est temps qu'un tel scandale cesse dans la province de Québec; il est temps que les compagnies, comme La Sauvegarde, qui se vantent d'appliquer les principes chrétiens et qui se vantent également de recruter sa clientèle parmi la classe ouvrière canadienne-française, commencent à traiter leurs employés comme des êtres humains qui ont le droit de vivre décemment.

Il est temps également que cessent les pratiques actuelles de chantage, d'intimidation, de congédiements de vieux et fidèles employés parce qu'ils ont voulu se protéger et améliorer leur sort en s'unissant en un syndicat.

La Sauvegarde se montre actuellement comme le pire employeur capitaliste et le plus farouchement hostile au syndicalisme. Cet abus devra être crevé. Avec l'appui du Conseil de Montréal et de la CTCC, il le sera sûrement.

Une question sur l'assurance-chômage

Q. J'ai versé des contributions d'assurance-chômage régulièrement de 1941 à 1957. J'ai alors déménagé aux Etats-Unis, où j'ai élu domicile en permanence. Je crois avoir droit à l'argent que j'ai versé plus l'intérêt? Est-ce exact?

R. Non. La caisse d'assurance-chômage n'est pas un compte d'épargne, c'est pourquoi il est impossible d'obtenir un remboursement de vos contributions d'assurance-chômage. Toutefois, il est possible qu'en vertu d'une entente conclue entre les Etats-Unis et le Canada, entente à laquelle presque tous les Etats américains ont souscrit, vous puissiez faire accepter votre réclamation par le bureau américain de l'Unemployment Insurance Compensation Board de votre localité, si vous devenez sans emploi aux Etats-Unis. Le cas échéant, vous pourriez toucher toute prestation à laquelle vous aurez droit en vertu de la Loi canadienne sur l'assurance-chômage.

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Le Conseil régional appuie les travailleurs de Chute-des-Passes

Dimanche, le 9 mars, à une assemblée régulière du Conseil régional Saguenay Lac Saint-Jean des Syndicats Nationaux, lequel groupe des délégués de tous les syndicats de la région cet organisme a pris connaissance de la situation regrettable faite aux travailleurs à la Chute-des-Passes et il a adopté unaniment la résolution suivante:

"Le Conseil régional des syn-

dicats appuie les travailleurs de la Chute-des-Passes dans leurs revendications relatives aux conditions de travail qui leur sont faites, particulièrement la nourriture, la façon dont certains contre-maitres traitent les employés et dont se font les congédiements en violation de la clause d'ancienneté et les conditions de logement dans certains camps.

Le Conseil demande au Ministère du Travail de faire tout en son possible pour hâter le règlement des divers griefs qui sont en suspens depuis plusieurs mois et pour amener le tribunal d'ar-

bitrage à siéger immédiatement.

Le Conseil proteste contre le fait que les compagnies Perini-McNamara-Queмонт Construction refusent, en dépit de demandes répétées d'émettre des laissez-passer à des dirigeants syndicaux pour leur permettre d'aller rencontrer les ouvriers sur les chantiers de construction à la Chute-des-Passes, tel que le veut une clause de la convention collective en vigueur, des demandes au Ministère des Terres et Forêts d'intervenir pour permettre le plein exercice du droit d'association.

Le Conseil décide également de transmettre une copie de ladite résolution au Ministère du Travail, au Ministère des Terres et Forêts, à la presse, à la radio et à la télévision.

SHAWINIGAN

M. François Legendre et M. Armand Champagne ont été élus respectivement secrétaire et secrétaire adjoint du Syndicat des employés de la Canadian Resins au cours d'une récente assemblée.

De son côté, M. Albert Lebel a été élu président du Syndicat des Travailleurs en Construction de Shawinigan en remplacement de M. Napoléon Hamel, démissionnaire.

CHICOUTIMI

Conciliation avec l'Imprimerie du Saguenay

Lundi dernier, une séance de conciliation a eu lieu entre L'Imprimerie du Saguenay Limitée et le Syndicat des Imprimeurs de Chicoutimi Inc, en présence de monsieur Léonce Cliche, conciliateur du Gouvernement provincial.

Le différend qui oppose le Syndicat des Imprimeurs et l'Imprimerie du Saguenay est, une augmentation de salaires de \$0.15 l'heure, une réduction des heures de travail de 44 à 42 heures avec pleine compensation, une fête chômée et payée de plus et le paiement par la Compagnie de 50% de la prime mensuelle de l'assurance-santé.

Le conciliateur rencontrera probablement de nouveau les parties dans le courant de la semaine prochaine. Monsieur Arthur Matteau de l'A.P.I. et monsieur Léopold Tremblay, représentaient l'Imprimerie du Saguenay, Me Robert Auclair, Raymond Martel, mm. Yvon Tardif, Laurier Tremblay représentaient le syndicat.

Nouveau film de la série Panoramique à la TV, le 22 mars

"LES MAINS NETTES", un documentaire sur les collets blancs et les petits employés de bureau

Les téléspectateurs qui ont suivi jusqu'à présent la série Panoramique, produite par l'Office national du film, auront l'occasion de voir, à partir du samedi, 22 mars, à 8 heures, un nouveau film en quatre épisodes intitulé **Les mains nettes**. Sous ce titre, le scénariste Fernand Dansereau et le réalisateur Claude Jutras proposent à l'attention du public une étude d'un milieu fort intéressant, celui des collets blancs, des petits employés de bureau. C'est un milieu où l'insécurité, la monotonie du travail, le désir d'évasion font naître parfois des conflits intérieurs. D'ailleurs, il y a des drames intimes, des états d'âme qui sont particuliers à ce monde des employés de bureau. Les auteurs du film **Les mains nettes** ont dramatisé quelques-uns des problèmes propres à cette catégorie de travailleurs.

Ce film en quatre épisodes d'une demi-heure fait suite au documentaire dramatisé **Le maître du Pérou**, qui traitait de l'agriculture au Canada français; auparavant, on avait présenté dans la série Panoramique un film en huit épisodes intitulé **Les Brûlés**, sur la colonisation de l'Abitibi, puis sous le titre **Il était une guerre**, une étude des répercussions du dernier conflit dans une famille canadienne-française.

Les interprètes du film **Les mains nettes** comptent parmi les comédiens les plus réputés. Il y a notamment Denise Provost, dans le rôle de secrétaire du patron dans le bureau qui sert de décor à ce film, Monique Joly, Doris Lussier, Michel Maillot, Jean Brousseau, Roger Lebel, Teddy Burns-Goulet. La série Panoramique prend l'affiche tous les samedis, à 8 heures, aux postes CBFT-Montréal, CBOFT-Ottawa, CFQM-Québec, CKRS-Jonquière, CJBR-Rimouski. D'autre part, CHLT-Sherbrooke montrera cette série, à 4 heures, le dimanche après-midi, et CFCL-Timmins, à 2 h. 30, le jeudi.

Le Conseil central de Québec veut un règlement pour enrayer la littérature malsaine

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec condamne la littérature obscène et les journaux à sensation présentement en vogue dans la province de Québec et il demande que la cité de Québec vote un règlement qui serait de nature à enrayer ces "feuilles malsaines". M. Jacques Tardif est le proposeur de la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité:

ATTENDU la grande campagne entreprise dans la Province pour enrayer la littérature obscène qui peut être vendue; **ATTENDU** qu'un grand nombre de personnes, d'associations et d'organisations religieuses et civiles ont fait des représentations sérieuses aux autorités compétentes afin qu'elles prennent les mesures appropriées pour débarrasser la Province de ces déchets littéraires;

ATTENDU que les membres du Conseil de ville de Victoria-ville ont approuvé en première lecture, le 17 février dernier, un règlement se rapportant à cette littérature ordurière, copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie, comme s'il était ici au long reproduit.

Il est résolu:

1—Que le Conseil central des Syndicats catholiques appuie ladite campagne contre la littérature obscène ou la presse jaune.

2—Que demande soit faite auprès des autorités compétentes et particulièrement auprès du Conseil de ville de Victoria-ville, aux fins de passer un règlement pour enrayer efficacement toute littérature obscène morbide tendant à corrompre la jeunesse et à dépraver les mœurs.

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

La Cie Lake Asbestos Of Quebec Ltd. négociera-t-elle de bonne foi?

Durant les mois de novembre et décembre, les travailleurs de la Compagnie Lake Asbestos of Quebec Ltd de Black Lake ont décidé de se former en syndicat.

Le 15 décembre 1957, à une assemblée, où plus de 70% des travailleurs étaient présents, un syndicat a été fondé et appelé: "LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LAKE ASBESTOS, Inc.". Après l'élection du bureau de direction; les travailleurs votèrent unanimement l'affiliation de leur syndicat à la C.T.C. C., à la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière et au Conseil Central des Syndicats Nationaux de Thetford Mines.

Deux jours plus tard, soit le 17 décembre 1957, le Syndicat place à la Commission des Rela-

tions Ouvrières de la Province de Québec une requête en reconnaissance syndicale pour être le représentant de tous les salariés à l'heure de la Compagnie Lake Asbestos of Quebec Ltd. Le 8 janvier 1958, la Commission dépêche ses enquêteurs sur les lieux. Mais dès le 16 janvier 1958, la Commission des Relations Ouvrières transmet au Syndicat copie des objections que la Compagnie Lake Asbestos of Quebec lui avait fait parvenir. En même temps, la Commission fixait au 29 janvier 1958 une audition afin d'entendre les parties. L'audition se tint. La Compagnie, par son procureur, demanda le rejet de la requête du Syndicat parce que disait-elle: "Lake-Asbestos of Quebec Ltd., est au stade de construction..." Le 5 février 1958 la Commission à l'occasion de sa séance d'émettre le certificat de reconnaissance en faveur du Syndicat, et motiva son REFUS DE LA FACON SUIVANTE: "La compagnie précitée est encore au stade

de construction et la production n'est pas rendue à son stade normal".

Les travailleurs de Lake Asbestos trouvent très étrange cette décision parce qu'ils savent bien qu'en date du 18 janvier 1952, cette même Commission des Relations Ouvrières avait émis un certificat, alors que la United Asbestos, société encore intéressée, n'avait qu'un "shaft" de construit et qu'elle n'était qu'au stade de l'exploration souterraine...

Depuis le refus de la Commission, le Syndicat tente de négocier de bonne foi avec la Compagnie en vertu de l'Article 18 de la Loi des Relations Ouvrières. A deux ou trois reprises les deux parties ont eu l'occasion de se rencontrer...

Les travailleurs, réalisent, toutefois, que leur droit d'association, reconnu par l'Article 3 de la Loi des Relations Ouvrières a été primé et que leur situation ressemble de beaucoup à celle des travailleurs de Murdochville.

QUEBEC

Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux justifie ses demandes devant le Conseil municipal

Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Québec soumettait, le six mars, un mémoire au conseil municipal de la cité de Québec. Les principales demandes du Syndicat portent sur les salaires, la classification, les vacances payées et la participation du Syndicat dans les comités où les problèmes du personnel sont discutés. C'est M. Jacques Lemieux, président du Syndicat des Fonctionnaires, qui a lu le mémoire. Il était accompagné de M. André Roy, conseiller technique à la C.T.C. C., et des officiers du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Québec.

La question des salaires

Faisant ressortir que la dernière augmentation reçue par les fonctionnaires remonte au mois de mai 1956 et que la structure des salaires a changé depuis cette date, le syndicat demande une augmentation de \$10.00 par semaine pour un contrat d'une durée de deux années à compter du 1er mai 1958.

La seule augmentation de l'indice des prix qui est passé de 116.6 à 123.7 durant l'exercice de la convention collective justifie une augmentation de salaire d'au moins \$4.50 par semaine, dit le syndicat.

D'autre part, les statistiques indiquent que les gains réels des travailleurs pendant la même période ont été de 3.3 p. 100 par année, ce qui représente environ une augmentation de \$4.50 par semaine.

D'ailleurs, dans la détermination du salaire des fonctionnaires municipaux de Québec, on a toujours tenu compte des salaires et majorations accordés aux fonctionnaires fédéraux. Or ces derniers, en 1957, ont eu des augmentations de 6 à 12 p. 100.

La reclassification des emplois

Le Syndicat, après une étude assez prolongée, en est arrivé à la conclusion que la Cité se devait de procéder à une reclassification des emplois à l'hôtel de ville. Il s'agit là d'une entreprise qui demande du temps. C'est pourquoi le Syndicat suggère l'insertion d'une disposition dans la convention par laquelle la Cité ferait exécuter cette révision de la classification par un organisme reconnu et accepté par le Syndicat d'ici au 31 décembre 1959.

Il y a plus de dix ans maintenant que la Cité a fait procéder à ce travail de classification et, à partir de ces données, vers 1950, la Ville a établi une classification. Depuis, plusieurs modifications ont été faites dans les fonctions, ce qui a eu pour effet de bouleverser un peu les classifications actuelles. De plus, les organisations spécialisées dans ce genre de travail estiment qu'une pareille révision doit se faire tous les cinq ans environ.

Les vacances payées

Il y a quelque temps, la Cité a fondé un "club quart de siècle". Aussi, le Syndicat, pour marquer d'une façon concrète ce fait, croit-il qu'il serait opportun d'accorder aux membres du personnel qui ont 25 années de service ou plus quatre semaines de vacances payées. D'ailleurs, cela

se généralise de plus en plus dans les entreprises privées où l'on accorde cet avantage aux travailleurs qui ont de longues années d'emploi pour un employeur.

Au point de vue social et humain, cette plus longue période de vacances permettrait à ces travailleurs, qui auront ainsi plus de repos, d'assurer à la Ville, des années supplémentaires de meilleur service.

La participation du Syndicat aux comités

Il existe à la Cité de Québec plusieurs comités chargés des questions se rapportant au personnel, comité de compétence, de classification, de discipline, d'assurance-groupe, d'allocation d'automobiles et de transport, etc.

Le Syndicat n'est pas toujours admis à participer à ces comités qui jouent un rôle important dans l'administration du personnel. La représentation du Syndicat dans ces comités serait un excellent moyen d'accroître davantage la collaboration nécessaire au maintien de relations harmonieuses entre la Cité et ses employés. En participant à l'activité de ces comités, le Syndicat pourrait, d'une part, être mieux informé des problèmes qui se posent et, d'autre part, contribuer d'une manière pratique au bon fonctionnement des services municipaux. En permettant au Syndicat de connaître à la source pour ainsi dire les problèmes qui se posent, il serait mieux en mesure de prévenir la naissance et l'enveniment de difficultés, à l'origine très faciles à résoudre, et qui ne font que s'aggraver avec le temps.

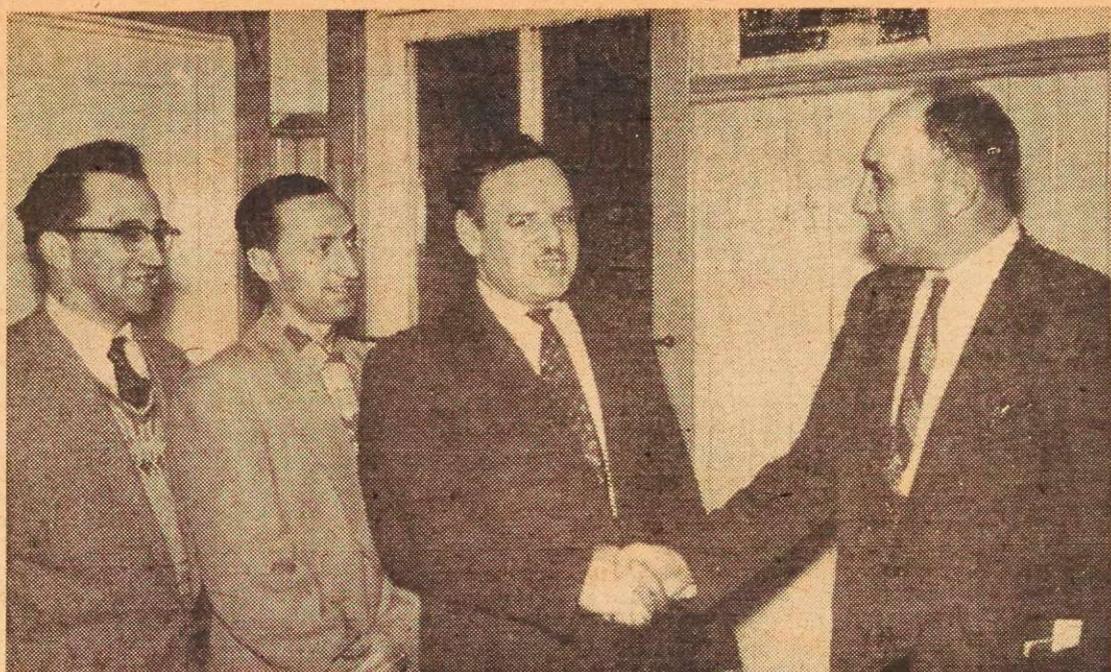


Photo prise récemment à Riverbend lors d'une assemblée syndicale marquant les élections de l'Exécutif du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier. De gauche à droite, on remarque MM. Roch Tremblay, agent d'affaires du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean; Louis-Marie Bouchard, vice-président du Syndicat; Damase Maltais, président et René Harmégnies, organisateur de la CTCC.

Ce que nous avons demandé au gouvernement fédéral

Dans son dernier mémoire au gouvernement fédéral, présenté en décembre dernier au gouvernement Diefenbaker, la CTCC a fait des recommandations au sujet du coût de la vie qui ne cessait d'augmenter, sur le commerce extérieur, sur l'utilisation de nos ressources naturelles, sur les mesures de sécurité sociale, sur la loi de l'assurance-chômage, sur l'impôt sur le revenu, sur le problème du logement.

Le coût de la vie

Soulignant qu'à cette date, le coût de la vie venait d'atteindre un sommet sans précédent (il a dépassé ce sommet depuis), la CTCC demandait au gouvernement Diefenbaker d'établir une commission d'enquête sur les prix afin de protéger les consommateurs contre la hausse des prix. Selon cette requête, les producteurs qui veulent augmenter leurs prix, devraient justifier la hausse qu'ils demandent devant un tribunal composé de représentants des gouvernements, des producteurs, des travailleurs, des cultivateurs et des consommateurs, tout comme les travailleurs doivent le faire devant des tribunaux d'arbitrage.

Pas plus que le gouvernement libéral précédent, le gouvernement Diefenbaker n'a donné suite à cette demande. Il est à souligner que les syndicats américains demandent la même chose actuellement aux Etats-Unis.

Le commerce extérieur

Le commerce extérieur pose un problème complexe au Canada, du fait que nous exportons surtout des produits non finis et que nous importons surtout des produits finis. D'autre part, certains des produits finis que nous importons entrent en concurrence directe avec ceux que nous produisons nous-mêmes: le textile, la chaussure, le vêtement, les produits chimiques. L'idée de transférer 15 pour cent de nos importations des Etats-Unis en Angleterre ne paraît pas avantageuse, du fait que les salaires sont de beaucoup inférieurs en Angleterre et que les produits que ce pays peut exporter chez nous se vendent chez nous à vil prix. D'autre part, il y a les intérêts

des consommateurs qu'il ne faut pas oublier.

La CTCC se rend compte qu'il est difficile pour le gouvernement de négocier des accords commerciaux avantageux parce que nous ne sommes pas en mesure de le faire. Nos exportations dépendent trop de nos matières premières tandis que nos importations constituent surtout des produits finis dont nous avons besoin.

L'utilisation de nos ressources naturelles

L'utilisation de nos ressources naturelles est intimement liée à notre commerce international. Si nous produisons plus chez nous de produits finis, au lieu d'exporter à l'état brut notre fer, notre papier et notre pâte à papier, notre amiante, notre fer, notre acier, nous serions en meilleure posture quand vient le moment de négocier des accords sur le commerce. C'est pour cette raison que la CTCC a demandé à plusieurs reprises que les richesses minières du sous-sol canadien soient usinées au Canada. Une telle politique serait également de nature à stabiliser notre économie et à réduire le chômage. De ce côté, il faut comprendre que rien n'a été fait pour une meilleure utilisation de nos ressources naturelles.

La sécurité sociale

Au sujet de la sécurité sociale, le gouvernement Diefenbaker n'a fait qu'augmenter de \$46.00 à \$55.00 par mois les pensions de vieillesse. Il a ignoré complètement les allocations familiales, n'a pas abaissé l'âge de la retraite à 60 ans comme le demande le mouvement ouvrier et n'a augmenté les pensions que de \$9.00 par mois alors qu'il aurait pu les porter à \$80.00 par mois. Par ailleurs, le programme d'assuran-

ce-hospitalisation mis de l'avant par le gouvernement précédent n'a subi aucune amélioration et rien n'a été entrepris pour doter le Canada d'un plan complet d'assurance-santé.

L'assurance-chômage

A ce sujet, la seule mesure progressive du gouvernement Diefenbaker, ce fut d'allonger la période de prestations. Mais le gouvernement n'a pas donné suite à notre demande à l'effet que les sans-travail bénéficient des bénéfices de l'assurance-chômage tant et aussi longtemps qu'ils sont en chômage.

Il n'a pas donné suite non plus à notre suggestion d'établir une nouvelle échelle de prestations en faveur des personnes en chômage qui ont 3 dépendants et plus.

Enfin, il n'a pas donné suite à notre demande à l'effet que tous les travailleurs salariés soient couverts par l'assurance-chômage, dont les employés d'hôpitaux.

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu n'a pas été diminué par le gouvernement Diefenbaker. Le 3 p. 100 accordé à la province de Québec a été subtilisé par le gouvernement provincial, de sorte que les contribuables ne sont pas plus favorisés qu'auparavant. Par ailleurs, la principale demande du mouvement ouvrier à l'effet de porter de \$1,000 à \$1,500 pour un célibataire et de \$2,000 à \$3,000 pour une personne mariée l'exception de base, a été ignorée par le gouvernement.

La Cie de téléphone Bell

Le gouvernement a retardé jusqu'après les élections les hausses de tarif demandées par la compagnie de téléphone Bell mais il n'a pas osé prendre le boeuf par les cornes et établir une commission pour enquêter sur l'activité,

Hausse de 10 p. 100 aux gantiers de Marieville

Le Syndicat des Gantiers de Marieville vient de signer une convention collective de travail valant une augmentation de salaire de 10 p. 100 aux employés de Dagenais et Fils de cette ville. La moitié de cette augmentation est rétroactive au 1er mars 1957.

La convention vaut également une journée chômée et payée, 2 semaines de vacances après une année de service, un plan d'assurance contributaire ainsi que des ajustements des taux à la pièce.

M. Angelo Forte et Lucien Laforest ont dirigé ces négociations.

Lorretteville

Le syndicat des gantiers de cette ville vient de demander l'intervention d'un conciliateur pour résoudre un différend survenu entre le syndicat et les entreprises Kent Glove, Gonterie Auclair et St. Lawrence Glove concernant de prétendues violations de la convention par les employeurs.

Montréal

Un tribunal d'arbitrage a été formé à Montréal en vue de régler un grief à l'atelier Safety Glove & Clothing par suite du refus de l'entreprise de payer la rétroactivité à un employé congédié avant la date de la signature de la convention. Le tribunal est présidé par le juge Poisson, le syndicat est représenté par Me Pierre Vadboncoeur tandis que René Rocque agit comme arbitre patronal.

"MAUDIT ROUGE..."

Quand Montréal-Matin affirme sérieusement que "le gouvernement provincial actuel s'est révélé un défenseur incontestable et incomparable des intérêts ouvriers" (1), on se demande s'il faut rire ou pleurer!

L'affirmation est si grotesque que le rire semble au premier abord la meilleure solution. A la réflexion toutefois, on se rend compte de tout le mépris qu'une telle affirmation suppose: il faut que Montréal-Matin ait une bien piètre idée des travailleurs pour les croire capables, après tout ce qu'ils ont souffert depuis dix ans aux mains de l'Union Nationale, d'avaler une telle couleuvre!

Et savez-vous quelle preuve Montréal-Matin avance à l'appui de ce mensonge? Tenez-vous bien: "Grâce à une intervention personnelle de l'hon. M. Duplessis... le salaire horaire (des travailleurs de l'amiante) est de \$1.96, soit le plus haut au pays pour l'amiante".

Un admirateur de M. Duplessis qui, pour déguiser son idole en "défenseur des ouvriers", évoque la grève de l'amiante!

On croit rêver!

Car enfin, tout le monde sait que le premier ministre a tout fait pour écraser les ouvriers dans cette grève. Un jugement de la Cour supérieure, document officiel, affirme que la Sûreté provinciale a commis sur les ouvriers d'Asbestos des brutalités dignes des polices secrètes soviétiques. Tout le monde sait aussi que les mineurs ont résisté quand même jusqu'au bout, imposant à leurs employeurs une crainte qui a été le commencement de la sagesse!

Mais pour Montréal-Matin, rien de tout cela n'a existé: ni le conflit de cinq mois en 1949, ni l'action syndicale, ni les négociations au cours des 9 dernières années. Seule est digne de mention "l'intervention personnelle de l'hon. M. Duplessis" pour insérer dans le contrat "une clause de hausse automatique des salaires quand monte le coût de la vie". Le reste ne compte pas!

Que c'est beau, l'esprit partisan! Comme dirait Fridolin, si vous attribuez à Dieu les tempêtes de neige et le travail qu'elles procurent aux chômeurs, au lieu d'en remercier Maurice, vous êtes rien qu'un maudit rouge...

Gérard Pelletier

(1) Tous les passages entre guillemets sont extraits d'un article anonyme publié par Montréal-Matin, le 27 février 1958.

la structure, le mode de financement de cette entreprise.

Le logement

Le gouvernement a également failli à sa tâche en matière de logement alors qu'il ne prend pas sur lui de financer directement la construction domiciliaire à un taux d'intérêt permettant la diminution du coût de la construction.

A l'heure actuelle, quels que soient les capitaux disponibles, le Canadien moyen, le contribuable moyen ou le petit salarié sont incapables de se construire, à cause du taux élevé de l'argent et

des garanties qu'exigent les prêteurs privés, qu'il s'agisse des banques, des compagnies d'assurances ou autres prêteurs.

La CTCC demande que le gouvernement prête à un taux nominal 90 p. 100 de l'argent nécessaire à l'achat d'un terrain et de la construction, la remise de l'intérêt de l'hypothèque pouvant s'échelonner sur une longue période, selon la capacité de remboursement de l'emprunteur. A ce sujet comme sur beaucoup d'autres, le gouvernement Diefenbaker n'a pas osé sortir des sentiers battus.

Relations industrielles

Deux solides articles sur le Droit du travail

Le numéro de janvier 1958 de la revue trimestrielle RELATIONS INDUSTRIELLES, publiée par le Département des relations industrielles de l'université Laval, contient deux solides études sur le Droit du travail. Le premier, du professeur A. W. R. Carrothers, de l'université de la Colombie-Britannique, traite longuement, aux plans théorique et pratique, du recours à L'INJONCTION DANS LES CONFLITS DE TRAVAIL au Canada. Il souligne à la fois les modalités de ce recours et les dangers de son utilisation abusive. Le second, dû à la plume du professeur Jean-Réal Cardin, nouveau directeur de la Section des relations industrielles de l'université de Montréal, fait le bilan des interventions de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) en matière de Droit du travail dans la province de Québec, de 1947 à 1957.

M. A. Andras, chef syndical au service du Congrès du travail du Canada, pose ensuite avec lucidité et sympathie le problème de la négociation (ou plutôt de son absence) chez les employés civils.

Dans la section "Commentaires", on trouvera un texte de M. Roger Provost sur la Fédération des travailleurs du Québec devant l'action politique provinciale, de même qu'un article de M. Gérard Dion sur les tractations de la CTCC à l'égard de l'affiliation éventuelle au CTC.

En ce qui touche la "Jurisprudence du travail", RELATIONS INDUSTRIELLES reproduit la décision de la Cour d'appel confirmant un jugement sur l'illégalité de la formule Rand, ainsi que celle de l'honorable juge J.-O.-L. Boulanger sur l'excès de juridiction de la Commission de relations ouvrières dans le cas de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal. Plus loin, l'honorable juge Antonio Langlais situe l'artisan en face du comité paritaire. Enfin, cette section comprend plusieurs éléments d'une sentence arbitrale préparée par M. Roger Chartier (et signée par Me Marcel Crête et M. Ivan Legault, avec notes additionnelles de ce dernier également reproduites); la sentence étudie l'"arbitrabilité" d'un grief, l'"équité et la bonne conscience", l'employeur et la vie privée de l'employé, et enfin la condamnation pour offense criminelle dans ses effets (rupture ou suspension?) sur le contrat de travail.

La section "Informations" contient deux textes sur les relations patronales-ouvrières par Mgr Paul Bernier et Mgr Gérard Couturier; la déclaration de principes de la FTQ; et enfin, des textes sur les vacances payées et sur la réduction de la semaine de travail au Canada, ainsi que sur les contributions sociales des employeurs européens.

Enfin, la revue offre ses sections habituelles de "Revisions", "Publications récentes" et "Livres reçus".

En vente aux Presses Universitaires Laval, 23, rue Ste-Famille, Québec, au prix de un dollar (\$1.00).

QUEBEC

LE CONSEIL CENTRAL FELICITE LE BARREAU

Les délégués au Conseil central des Syndicats catholiques de Québec ont adopté, le 4 mars, une motion de félicitations et de remerciements à l'endroit du Barreau de la province de Québec pour l'attention que les avocats réunis en congrès, samedi et dimanche derniers, ont porté aux aspects juridiques en ce qui a trait à la reconnaissance pratique du droit d'association.

Le proposeur de la motion, M. André Roy, président du Conseil central, a déclaré que "Les résolutions adoptées à l'occasion du dernier congrès du Barreau de la province de Québec, méritent de retenir l'attention". Ces résolutions, dit-il, particulièrement celles qui ont trait aux attitudes de la Commission des Relations ouvrières, ainsi qu'aux congédiements et aux peines imposées aux travailleurs, pour activités syndicales, démontrent une fois de plus que le droit d'association n'est malheureusement pas respecté dans notre province.

"Par le passé, en de multiples occasions, ajoute M. André Roy, nos syndicats ont eu à se plaindre de l'attitude de cet organisme qu'est la Commission de Relations ouvrières dont les décisions dans un grand nombre de cas sont contradictoires, lorsqu'on ne doit pas les assimiler à la négation pure et simple du droit d'association".

Il est arrivé et il arrive fréquemment, déclare M. André Roy, que la Commission émet des certificats de reconnaissance syndicale à des pseudo-associations qui sont purement et simplement dominées par les employeurs, ces associations empêchent par le fait même les travailleurs d'exercer leur droit d'association.

"En dépit des interdictions qui existent dans la loi, précise M. André Roy, il arrive fréquemment que des employeurs de mauvaise foi ou mal conseillés multiplient les menaces et vont même jusqu'au congédiement

pour empêcher les travailleurs de faire partie d'un syndicat ou de les amener à cesser d'en être membres. Les exemples sont fréquents. L'on peut citer le cas des travailleurs qui, en toute bonne foi, ont perdu des postes qu'ils occupaient depuis des années et qui sont demeurés sans travail pendant des mois tout simplement parce qu'ils avaient participé à la fondation d'un syndicat. En effet, dit le Président du Conseil central des Syndicats, l'on en est rendu dans notre province à cette situation illogique, voire scandaleuse, où les travailleurs doivent se cacher pour exercer une activité syndicale tout à fait légitime, alors que la loi en reconnaît clairement le principe. En demandant que la loi soit amendée de façon à prévoir le réembauchage des travailleurs ainsi congédiés avec plein remboursement de leur salaire, le Barreau endorse une modification que nos syndicats réclament depuis longtemps".

"Jusqu'à aujourd'hui, nous avons fait des efforts en vue d'alerter l'opinion publique sur ces problèmes très graves, parce qu'ils constituent un acroc important aux saines notions de justice et de liberté bien comprises. Il est heureux, conclut M. André Roy, qu'une association aussi représentative que le Barreau ait cru devoir se pencher sur des questions qui ont des implications juridiques importantes et y soit allé de recommandations précises sur les points que nous venons de souligner".

Une question sur l'assurance-chômage

Q. Je travaillais pour une entreprise qui a fermé ses portes en raison d'une grève survenue il y a quatre mois. Depuis deux mois je travaillais régulièrement chez un autre employeur. Ce second emploi était différent du premier mais il me plaisait, et j'y serais resté si une pénurie de matières premières n'avait pas occasionné une mise à pied. Je n'ai pas l'intention de retourner à mon ancien emploi une fois la grève terminée. Puis-je réclamer des prestations?

R. Si vous pouvez établir que vous avez vraiment changé d'occupation d'une façon permanente et que vous n'avez pas l'intention de reprendre votre ancienne occupation, vous pouvez avoir droit aux prestations pourvu que vous remplissiez les conditions ordinaires.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE S. J. ALLIÉ

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 41

Images de MARIE PIGNAL



1. Les ennemis de Jésus sont puissants. Judas pense qu'en suivant son Maître il a "misé" sur le mauvais parti. Il veut se concilier d'avance les vainqueurs; il va trouver en secret les pharisiens et les prêtres, et conclut du prix de sa trahison: 30 deniers.



2. La célébration de la fête de Pâque approche. Ce jour-là, le peuple hébreu doit manger le repas pascal; pour cela, il faut une grande salle. Les habitants de Jérusalem doivent mettre à la disposition des pèlerins les locaux disponibles. Jésus dit à Pierre et à Jean: "Allez en ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau, suivez-le, entrez où il entrera et parlez au Maître du logis."



3. Jésus arrive avec ses disciples dans la grande salle où est préparé le repas pascal. On se met à table; les apôtres discutent sur des questions de préséance. Alors Jésus se lève et se met à laver les pieds de ces hommes comme le ferait un serviteur. Pierre proteste, mais Jésus lui demande d'accepter cette grande leçon d'humilité.



4. Ensuite, tout le monde reprend sa place sur les divans bas — s'est ainsi qu'on mange en Orient — et le repas continue. Jésus dit: "un de vous me trahira". Stupeur parmi les douze! Chacun demande: "est-ce moi Seigneur?"

A une question plus précise de Jean placé près de Jésus, celui-ci répond: "Celui auquel je vais passer une bouchée de pain trempé est le traître." (A SUIVRE)

Briefs From The Labor World

Chemical Workers Dissatisfied with Company Action

Some 300 employees of the Canadian Resins and Chemical Company of Shawinigan have been laid off their jobs for a week with the company explaining that production would have to slow down due to a lack of new orders.

"We are obliged to reduce inventories and to reduce production and for this reason employees will have to take one week's vacation".

A communication received by Le Travail from union directors says it is not the lack of orders at Canadian Resins which brought about this situation.

"The production capacity of the plant has doubled in the past two years and this without any additional workers being taken on the staff".

This is the real reason why the company is now confronted with over-production. The Shawinigan workers do not want to impede progress, but they do insist that a system should be set up which would keep production in line with demand.

Another grievance the workers have made is the fact of being obliged to take their vacations in the middle of winter while in the past holidays were enjoyed during the summer months.

Plenty of Action Set for August

There could be shipping strikes on the American east coast or west coast or both during the coming month of August.

The National Maritime Union is likely to seek pay raises when its labor agreement with east coast shipping lines expires in August.

On the west coast docks the International Longshoremen's Union has a collective labor agreement running out that month.

The month of August might also see strikes against shipbuilding yards along the east coast. Contracts of the Seafarers Union with Pacific shipping firms expire in September.

In addition to the scheduled showdowns, various other unions will file wage demands during 1958.

Union leaders, up to now, have given no hint in public that they might soften their demands when showdown time comes.

The majority of unions are on record for increases as large as granted in 1957 or larger.

* * *

Quebec Workers Gain New Advantages

Two collective labor agreements have been signed in Quebec City covering employees

in the food and tannery industries.

The first contract was finalized between the C.C.C.L. union and Edgar Clement Tannery Limited and the second with the wholesale food establishment, Old City Manufacturing Limited.

The newly-signed contract with the tannery provides for a 7-cent hourly wage increase, a guaranteed 10-cent hourly rate over the rate fixed by the decree and three paid holidays for workers after two years service.

The contract was signed and will remain in force from October 1, 1957, until August 30, 1958, with the workers being paid retroactively from October 1, 1957.

The second agreement signed with Old City Manufacturing Limited gives the workers 14 cents an hour spread over the length of the contract.

All made employees will get a 7-cent hourly wage boost back to October 1, 1957, and another 7 cents from October 1, 1958.

Female workers will get 4 cents an hour increase from October 1, 1957 and another six-cents hourly wage hike from October 1, 1958.

Additional benefits include two weeks paid vacations after three years service instead of the previous five years, nine paid holidays and two days sick leave a year until the maximum of 12 days has been reached.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Assemblée spéciale

Une assemblée spéciale de tous les délégués de département aura lieu dimanche, le 23 mars, à 2.30 de l'après-midi. Tous les délégués de département qu'ils soient de l'équipe de jour ou de celle de nuit doivent participer à cette réunion. La chose sera d'autant plus facile que le syndicat profite d'une journée de congé pour une telle assemblée où des questions de la plus haute importance seront étudiées.

* * *

Hausse du coût de la vie

Le Bureau fédéral de la statistique vient d'annoncer une nouvelle hausse de l'indice du coût de la vie. Au début de février, en effet, l'indice avait atteint le sommet de 123.7, comparativement à 123.4 en janvier. La hausse du coût de la vie est principalement attribuable à la hausse du coût des aliments et du logement.

* * *

Comité de prévention

M. Hamel, opérateur d'une grue mécanique vient d'être nommé sur le comité de prévention des accidents. Nous félicitons M. Hamel de l'honneur qui lui échoit

mais nous nous demandons comment il pourra s'occuper de la prévention des accidents et prévoir les risques de travail sur les chantiers alors que son travail le retient à 40 pieds au-dessus du sol.

* * *

De la visite de France

Une délégation de travailleurs syndiqués des chantiers maritimes de France est actuellement en visite aux Etats-Unis. Ils sont également au Canada où ils rencontreront les dirigeants des syndicats dans nos chantiers maritimes afin de s'enquérir sur les conditions de travail qui existent de ce côté-ci de l'Atlantique.

* * *

Nos listes d'envoi

Le syndicat est à mettre la dernière main à la liste d'envoi du journal LE TRAVAIL à tous les membres. Nous demandons aux membres qui ont changé d'adresse de nous le faire connaître le plus tôt possible. Quant aux nouveaux membres, ils sont priés de passer au bureau de l'union afin de signer la carte requise par le Ministère des Postes.

Organizing Going Strong In Hosiery Industry

The National Union of Full Fashioned Hosiery Workers of Montreal C.C.C.L. have announced the formation of two other local Unions, Caprice Hosiery Mills and Cadillac Hosiery, both of Montreal.

During the past few weeks close to 300 workers in the hosiery industry have become Union members, this including the two above mentioned firms and those of Rosita Hosiery Mills where a strike was settled several weeks ago.

At a Union meeting held which included employees of Grovers Limited of Montreal, the Union decided to demand a certificate of Union recognition to represent these latter employees.

The Union also decided on a change in negotiating policy. C.C.C. L. organizer, Arthur

Lapointe, told Le Travail that more employee resistance is being used than in former years.

Mr. Lapointe said that the victory of the Union in the Rosita Hosiery strike had given much food for thought to both employer and employees. They were impressed by Union solidarity.

The workers in the hosiery industry will not hesitate to use the same tactics if the employers refuse to recognize their right of association to their employees and resort to illegal dismissals during the organization campaign.

The executive committee for the local Union at Caprice Hosiery Mills has been elected with Mr. Tardif, president; P. E. Desmarais, vice president and Miss Monique Couture, secretary.



L'Assurance-Vie Desjardins est en plein progrès

Nous venons de prendre connaissance du 9e rapport annuel de L'Assurance-Vie Desjardins. Ses succès sont de plus en plus intéressants.

Au 31 décembre 1957, L'Assurance-Vie Desjardins avait \$357,900,981 d'assurances en vigueur à comparer à \$228,355,642, une année plus tôt. Le nombre de ses assurés est actuellement d'environ 500,000. Ces chiffres impressionnants démontrent la faveur que trouvent auprès du public en général, les bénéfices qu'elle offre.

Dans le courant de l'année 1957, les revenus ont augmenté de 34 p. 100 pour atteindre un

sommet de \$3,261,120. D'un autre côté, le nombre des réclamations a dépassé 1,500, représentant un montant d'au delà de \$1,200,000. Cela signifie qu'à chaque jour ouvrable, cette institution a payé environ \$4,000 en bénéfices à ses assurés.

Dans la seule année 1957, l'actif de L'Assurance-Vie Desjardins a augmenté de presque \$1,200,000 pour se porter à \$4,536,685. C'est un accroissement de plus de 35 p. 100. Une partie appréciable de cette augmentation a été consacrée à des prêts hypothécaires pour habitations familiales.

* après
9 ANS
DE PROGRÈS

	PAIEMENTS AUX ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCE EN VIGUEUR
1955	\$465,979.	\$2,152,823.	\$184,744,776.
1956	\$1,173,417.	\$3,346,177.	\$288,355,642.
1957	\$1,601,755.	\$4,536,685.	\$357,900,981.

"L'ASSURANCE SUR LA VIE
EST LA FORTUNE DE CEUX
QUI N'EN ONT PAS."

ALPHONSE DESJARDINS (1893)

L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS

SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, P.Q.

* EN OPÉRATION DEPUIS SEPTEMBRE 1949 SEULEMENT

N.B. SUR DEMANDE, UNE COPIE DU BILAN VOUS SERA ADRESSÉE

Free Education Now Or Face A Generation Of Laborers In 25 Years

Free education is no more a myth than bridges and highways, upon which the use of same is free, say Messrs. Gerard Picard and Roger Prevost, CCCL president and Quebec Federation of Labor president, respectively - Without instruction, which would permit our people to become competent, our industries will move to other provinces - Our natural resources should provide more for our people

At a press conference held last week, Messrs Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. and Roger Prevost, president of the Quebec Federation of Labor declared that free education is no more a myth than bridges and highways where no charge is made for the use of these facilities.

The two provincial labor chiefs were answering Premier Duplessis, who recently said that free education was a "myth and a lure" because someone had to pay the cost of education.

Both union leaders agreed that education costs should be paid, but should be paid by taxation as is the case of the Duplessis Bridge or Talbot Boulevard.

During the press conference the two union leaders stressed the need

for an inventory to be made of our natural resources to determine if our population were receiving adequate profits from their utilization, their location and transformation in the Province of Quebec.

At the present time revenues from our natural resources are not enough to cover the provincial debt.

Both Mr. Picard and Mr. Prevost insisted on the demands made by the Unions in a brief recently presented to the provincial Superintendent of Education. The demands called for schooling up to 16 years of age, free education at all levels, including high schools.

The Union leaders claimed that the present system of scholarship grants for education are both insufficient and incomplete.

Scholarship grants are lower in the province of Quebec while scholarship costs are higher.

The two Union presidents gave a statement to the press

outlining the general situation on education facilities as they exist at present in the province of Quebec.

In terminating their press statement, Mr. Picard and Mr. Prevost asked how could Premier Duplessis qualify free education as a "myth and a lure" while he permitted the National Union Party, of which he is chief, to proclaim in election campaign "Duplessis gives to his Province".

"Everyone knows that the Premier of Quebec 'gives' nothing.

It is the entire population of the province that pays, on a more or less equitable base for services that benefit the entire province.

Premier Duplessis cannot say that he "gives" to the people of the province. To use his own words, "everyone has to pay".

To sum it up all is asked is that education be free to parents and students, the cost of which should be borne by the entire society as Mr. Duplessis remarked "everyone must foot the bill".

Quebec Hospital Employees Get \$5.00 to \$7.00 Weekly Wage Raises

Four C.C.C.L. locals in Quebec have renewed collective labor agreements with the Patronal Association of Hospital Services of Quebec and Levis, which covers 22 institutions in the two cities.

The agreement will remain in force until June 15, 1959, and covers more than 2,100 male and female employees in regional hospitals and institutions.

Salary clauses have been greatly improved and male employees and machine mechanics will now benefit by a \$5.00 hike in their weekly pay with \$3.00 being paid from June 15, 1957 and an additional \$2.00 weekly from June 15, 1958.

Tradesmen will get a \$7.00 weekly pay raise with \$4.00 a week from June 15, 1957 and another weekly raise of \$3.00 from June 15, 1958.

Female employees will receive a general wage increase of \$4.00, excepting graduate nurses and office employees who obtained an increase of \$5.00 a week.

Instructors weekly salaries will be boosted by \$8.00.

Those increases will be acquired in two stages as in the case of the male employees. The bonus paid night shift workers has been raised to \$3.00 a week more than the previous paid rate.

In future, employees working on rotation will receive this increase when working the night shift.

The C.C.C.L. Federation of Services conducted the negotiations and for the hospital workers. In all lay-off cases or suspension for absenteeism, seniority will prevail if the worker is capable of fulfilling the duties in a non-specialized position.

A lone arbitrator will decide on any unjust dismissal and order the reinstatement of the employee, fixing an amount of salary compensation within the limits of the law.

The labor agreements were signed by Reverend Mother The-

resa of the Infant Jesus, president of the Patronal Association and Superior of St. Francois d'Assise Hospital along with 22 Superiors and Treasurers of institutions and hospitals.

Signing for the Union were Alexis Berube, president, and Wilfrid Brousseau, business agent for the male workers section of the Union, and Miss Laurette Bernatchez and Miss Marie-Anne Dupuis, president and secretary of the Union representing the female employees.

Others signing the collective labor agreement were Rosario Gosselin and Omer Chevalier, president and business agent for the Construction Trades Council, Adelard Couture and Rene Boulet, president and secretary of the machinists section of the Union.

The first labor agreement was signed in 1939 with a few Quebec hospitals and negotiations for the present labor contracts began about the middle of May 1957.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Special Meeting

A special meeting for all departmental stewards will take place in the union hall on Sunday, March 23, at 2.00 p.m.

The meeting has been called for all stewards on both night and day shifts. Some very important union business will come up for discussion at this meeting and all stewards are expected to attend.

It was decided to hold the meeting on a non-working day to permit every steward to be present and take an active part in the proceedings. Keep this date in mind.

* * *

Election At Sorel

This weekend promises to be a busy one for members of the National Union of Sorel Shipyards C.C.C.L., when election of officers and departmental stewards will take place.

Members will be able to cast their votes today and tomorrow (March 21 and 22) from 5.30 p.m. until 11.00 p.m. today and from 9.00 a.m. until 4.00 p.m. tomorrow.

The two-day balloting was decided upon to afford every member of the union to cast his vote. Results of the election will appear in this column.

* * *

Living Costs Up Again

The Federal Bureau of Statistics in Ottawa has announced that Canada's consumer price index rose to a new record high of 123.8 at the start of February.

The increase is due to higher food prices. The index which is the barometer of living costs advanced three-tenths of a point from 123.4 at the start of January. The January figure was the same as the previous high established in October last.

The index is based on 1949 prices equalling 100.

* * *

Safety Committee

Crane Operator Hamel has been nominated to act on the Safety Committee and while we congratulate Mr. Hamel on his appointment it is difficult to understand how a man working in a crane caboose 40 feet up in the air can spot a safety hazard down on the ground.

Then again when a meeting of the Safety Committee is called the craneman will not be on the

job of checking safety rules and hazards.

* * *

Supervisor Leaves Company

Welding Supervisor, Mel Raham, who has been in the company's employ for some years, has left Canadian Vickers to take up another position with a welding firm.

Employees are curious to know if his successor will be chosen from their ranks or will an outsider be given the job.

* * *

French Unionists Study Shipyards

A delegation of unionists in the French shipbuilding industry is touring the United States and are expected to visit Canada to see how unions operate and what conditions they have won in the shipbuilding field.

The delegation is composed of four French union officials, plus a team manager and an interpreter.

They have met with officials of several shipyard unions and exchanged ideas on union instruction, wages, hours and other conditions in the ship construction industries of France and the United States.

* * *

Strong Unions Insure Democracy

The International Confederation of Free Trade Unions which has been fighting former Venezuelan Dictator Perez Jimenez for many years in the forum of world opinion has just issued a statement hailing his recent downfall, and issued words of caution by declaring:

"It is clear that the fall of a dictator only opens the road for democracy. Only by the development of a strong and free trade union movement can the democracy of any country be secured."

* * *

Mailing Lists

The compilation of the mailing list of members who receive their weekly copy of Le Travail is now in process of revision and we urge our members to make sure their present address is on file in the union office.

New members are asked to call at the union office and sign their subscription cards for Le Travail. The newspaper cards are required by the Postal authorities to check with subscription figures. Please co-operate now and help your union keep the mailing lists up to date.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,

8227 St. Lawrence Blvd., Montreal